



ECOLAGES 2018 - 2019

pour les nouveaux élèves dès août 2018

Harmos	<i>Ecolage annuel JURA</i>	<i>Ecolage mensuel JURA</i> 10 mensualités	<i>Ecolage annuel Hors Canton</i>	<i>Ecolage mensuel Hors Canton</i> 10 mensualités
1ère	1'220.00	122.00	1'830.00	183.00
2e	1'220.00	122.00	1'830.00	183.00
3e	2'140.00	214.00	4'280.00	428.00
4e	2'140.00	214.00	4'280.00	428.00
5e	2'270.00	227.00	4'540.00	454.00
6e	2'270.00	227.00	4'540.00	454.00
7e	2'540.00	254.00	5'080.00	508.00
8e	2'540.00	254.00	5'080.00	508.00
9e	3'200.00	320.00	6'700.00	670.00
10e	3'200.00	320.00	6'700.00	670.00
11e	3'200.00	320.00	6'700.00	670.00

Rabais de fratrie

Uniquement sur l'écolage

10% pour le deuxième enfant

30% pour le troisième enfant

50% pour le quatrième enfant

(Le premier enfant est l'aîné et ne bénéficie donc pas d'un rabais de fratrie)

Conditions financières

Pour tout nouvel élève, une finance d'inscription de CHF 100.--, non remboursable, est due. Un montant identique sera facturé pour un départ en cours d'année scolaire.

Facturation et paiement

Le coût annuel de l'écolage est réparti en dix mensualités payables au plus tard à la fin de chaque mois de septembre à juin.

En cas de retard, un intérêt et des frais de rappel seront facturés. Si des retards persistent, l'Ecole se réserve le droit d'engager une poursuite auprès de l'autorité compétente dont les frais seront portés à charge du débiteur. En l'absence de paiement, l'Ecole est en droit de prononcer l'exclusion de l'élève concerné.

Un rabais de 5% est accordé sur la facture annuelle de l'écolage si le versement est effectué en une seule fois et ce, avant fin septembre de l'année scolaire en cours. Les familles ayant droit à une subvention de leur commune de domicile ne peuvent pas bénéficier de ce rabais.